

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 17 octobre 2024 à 18 heures**

L'an deux mille vingt-quatre, le 17 octobre, le Conseil Municipal de la Ville d'ISSOUDUN régulièrement convoqué le 3 octobre 2024, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. André LAIGNEL, Maire.

**Etaient présents** : M. André LAIGNEL, Maire, M. Dominique ROULLET, Mme Diane ZAMMIT, M. Daniel GUIET, Mme Anne-Elisabeth LE FELIC, M. Éric HERVOUET, Mme Fanny RIES, M. Tony BEN LAHOUCINE, M. Gérard SADOIS, adjoints au Maire, M. Daniel BOUTON, M. Didier CHAMPION, Mme Sophie CAZE, Mme Marie-Pierre CLOUX, Mme Carol LE STRAT, Mme Agnès NADOT, Mme Valérie GRABOWSKI, M. Damien ECHARD, Mme Deniz YURTSEVER, M. Benjamin THEURIER, M. Natan MARAIS, Mme Mélanie COTTA, M. Régis BONNIN, Conseillers Municipaux.

**Procurations (P)** : Mme Adelina LAPOUGE a donné procuration à M. Gérard SADOIS,  
M. Jacques PERSONNE a donné procuration à Mme Carol LE STRAT,  
M. Patrick SOIDET a donné procuration à M. Tony BEN LAHOUCINE,  
Mme Marie-Hélène TISSIER a donné procuration à Mme Marie-Pierre CLOUX,  
Mme Isabelle BRUNEAU a donné procuration à Mme Diane ZAMMIT,  
M. Guérolé LE NINIVEN a donné procuration à M. Dominique ROULLET,  
Mme Sandrine METZ a donné procuration à M. Régis BONNIN.

**Absent non excusé** : M. Christopher ALBARAO.

**Absents excusés** : M. Michel BOUGAULT, Mme Lucie BARBIER, Mme Marie Des Neiges CHEZE.

Nombre de présents	22
Nombre d'absents	4
Nombre de procurations	7
Quorum	17

Le quorum étant atteint, la séance peut débuter.

-----  
Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h et présente les procurations suivantes :

Mme Adelina LAPOUGE a donné procuration à M. Gérard SADOIS,  
M. Jacques PERSONNE a donné procuration à Mme Carol LE STRAT,  
M. Patrick SOIDET a donné procuration à M. Tony BEN LAHOUCINE,  
Mme Marie-Hélène TISSIER a donné procuration à Mme Marie-Pierre CLOUX,  
Mme Isabelle BRUNEAU a donné procuration à Mme Diane ZAMMIT,  
M. Guérolé LE NINIVEN a donné procuration à M. Dominique ROULLET,  
Mme Sandrine METZ a donné procuration à M. Régis BONNIN.

M. le Maire désigne ensuite Madame Marie-Pierre CLOUX comme secrétaire de séance et demande à l'assemblée l'approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 20 juin 2024.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité approuve le procès-verbal de la séance du 20 juin 2024.

Il présente ensuite à l'assemblée l'ordre du jour.

**Dossier 1 – Débat d’Orientations Budgétaires 2024**

Monsieur le Maire présente les grandes orientations budgétaires privilégiées pour 2025 :

- Une politique efficace de maîtrise des équilibres financiers et fiscaux,
- L’investissement pour l’attractivité d’Issoudun.

Après en avoir délibéré et par 27 voix pour, M. BONNIN (pouvoir de Mme METZ) s’abstenant, le Conseil Municipal adopte ces orientations budgétaires proposées pour 2025, prend acte du débat d’orientations budgétaires (DOB) 2025 et approuve le rapport d’orientations budgétaires (ROB) transmis aux conseillers municipaux.

**Dossier 2 – Décision modificative budgétaire n°2 sur le budget principal 2024**

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d’adopter une décision modificative budgétaire n°2 sur le Budget principal 2024 de la Ville d’Issoudun ci-dessous :

**Section d’Investissement**

Dépenses								
IMPUTATION				LIBELLE				MONTANT
21	21838	313	3201	Virement de crédit : Matériels Médiathèque				7 400,00 €
21	21621	313	3201	Virement de crédit : Matériels Médiathèque				-9 900,00 €
21	21848	313	3201	Virement de crédit : Matériels Médiathèque				500,00 €
21	2188	313	3201	Virement de crédit : Matériels Médiathèque				2 000,00 €
21	21838	020	01003	Virement de crédit : Matériels informatiques divers				1 500,00 €
23	2315	01	001	Virement de crédit : Matériels informatiques divers				-1 500,00 €
				<b>TOTAL DEPENSES</b>				<b>- €</b>

**Section de fonctionnement**

Dépenses								
IMPUTATION				LIBELLE				MONTANT
65	65748	30	4201	Subvention exceptionnelle : AEPI Association Equestre du pays d'Issoudun (organisation de deux grandes compétitions)				1 000,00 €
65	65748	30	4201	Subvention exceptionnelle : La Boule d'Or (Association de pétanque à Issoudun) pour l'organisation de compétitions				1 100,00 €
65	65748	30	4201	Subvention exceptionnelle : Amicale Pétanque des Terres Rouges à Issoudun pour la participation au championnat de France				700,00 €
011	6161	020	001	Réajustement de crédits				8 500,00 €
011	60612	01	001	Réajustement de crédits				18 000,00 €
011	6068	01	001	Réajustement de crédits				22 670,00 €
				<b>TOTAL DEPENSES</b>				<b>51 970,00 €</b>
Recettes								
IMPUTATION				LIBELLE				MONTANT
74	74838	01	001	DGF - Reversement part CPS aux communes - Issoudun				843 970,00 €
74	74111	01	001	DGF - Reversement part CPS aux communes - Issoudun				- 792 000,00 €
				<b>TOTAL RECETTES</b>				<b>51 970,00 €</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et par 27 voix pour, M. BONNIN (pouvoir de Mme METZ) s’abstenant, adopte la décision modificative budgétaire n°2 sur le Budget principal 2024 de la Ville d’Issoudun.

### Dossier 3 – Décision Modificative Budgétaire n°1 du budget eau potable 2024

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'adopter une décision modificative budgétaire n°1 au budget eau potable 2024.

#### Section d'Investissement

##### Dépenses

IMPUTATION			LIBELLE	MONTANT
041	2762	001	Virement de crédits : Réajustement de la récupération de TVA	20 000,00 €
20	2031	003	Virement de crédits : Réajustements	-15 000,00 €
23	2313	022	Virement de crédits : Réajustements	151 000,00 €
23	2315	003	Virement de crédits : Réajustements	-762 000,00 €
			<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>- 606 000,00 €</b>

##### Recettes

IMPUTATION			LIBELLE	MONTANT
021	021	001	Virement de crédits : Réajustement des amortissements	5 000,00 €
040	28153	001	Virement de crédits : Réajustement des amortissements	10 000,00 €
041	2315	001	Virement de crédits : Réajustement de la récupération de TVA	20 000,00 €
13	13111	003	Virement de crédits : Réajustements	-240 000,00 €
16	1641	003	Virement de crédits : Réajustements	-421 000,00 €
27	2762	003	Virement de crédits : Réajustement de la récupération de TVA	20 000,00 €
			<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>- 606 000,00 €</b>

#### Section de fonctionnement

##### Dépenses

IMPUTATION			LIBELLE	MONTANT
011	617	003	Virement de crédits : Réajustement des amortissements	- 15 000,00 €
023	023	003	Virement de crédits : Réajustement des amortissements	5 000,00 €
042	6811	001	Virement de crédits : Réajustement des amortissements	10 000,00 €
			<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>- €</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et par 27 voix pour, M. BONNIN (pouvoir de Mme METZ) s'abstenant, adopte la Décision Modificative Budgétaire n°1 du budget eau potable 2024.

### Dossier 4 – Décision Modificative Budgétaire n°1 du budget assainissement 2024

Monsieur le Maire demande au le Conseil Municipal d'adopter une décision modificative budgétaire n°1 au budget assainissement 2024.

#### Section d'Investissement

IMPUTATION			LIBELLE	MONTANT
041	2762	001	Virement de crédits : Réajustement de la récupération de TVA	70 000,00 €
20	2033	003	Virement de crédits : Réajustement des amortissements	-30 000,00 €
21	21351	003	Virement de crédits : Réajustement des amortissements	-20 000,00 €
23	2315	003	Virement de crédits : Réajustement des amortissements	174 000,00 €
			<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>194 000,00 €</b>

## Recettes

IMPUTATION			LIBELLE	MONTANT
021	021	001	Virement de crédits : Réajustement des amortissements	-58 000,00 €
040	28131	001	Virement de crédits : Réajustement des amortissements	112 000,00 €
041	2315	001	Virement de crédits : Réajustement de la récupération de TVA	70 000,00 €
27	2762	003	Virement de crédits : Réajustement de la récupération de TVA	70 000,00 €
			<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>194 000,00 €</b>

## Section de fonctionnement

Dépenses				
IMPUTATION			LIBELLE	MONTANT
011	617	003	Virement de crédits : Réajustement des amortissements	- 10 000,00 €
023	023	001	Virement de crédits : Réajustement des amortissements	- 58 000,00 €
042	6811	001	Virement de crédits : Réajustement des amortissements	112 000,00 €
			<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>44 000,00 €</b>
Recettes				
IMPUTATION			LIBELLE	MONTANT
70	768	003	Virement de crédits : Réajustement des amortissements	44 000,00 €
			<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>44 000,00 €</b>

Après en avoir délibéré et par 27 voix pour, M. BONNIN (pouvoir de Mme METZ) s'abstenant, le Conseil Municipal adopte la Décision Modificative Budgétaire n°1 du budget assainissement 2024.

## Dossier 5 – Attribution de subventions communales aux associations

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver les subventions exceptionnelles aux associations suivantes :

	ASSOCIATIONS	MONTANT DM 2024
1	Subvention exceptionnelle : AEPI Association Equestre du pays d'Issoudun (organisation de deux grandes compétitions)	1 000,00 €
2	Subvention exceptionnelle : La Boule d'Or (Association de pétanque à Issoudun) pour l'organisation de compétitions	1 100,00 €
3	Subvention exceptionnelle : Amicale Pétanque des Terres Rouges à Issoudun pour la participation au championnat de France	700,00 €
<b>TOTAL DES SUBVENTIONS de FONCTIONNEMENT</b>		<b>2 800,00 €</b>

Pour le vote de la subvention n°3, M. le Maire précise que M. BEN LAHOUCINE ayant reçu procuration de M. Patrick SOIDET, membre de l'amicale pétanque des Terres Rouges, ne peut utiliser son pouvoir.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve l'attribution des subventions exceptionnelles aux associations précitées.

## Dossier 6 – Ressources humaines – Disposition diverses

### Dossier 6.1 – Modifications du tableau des effectifs 2024

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal autoriser la modification du tableau des effectifs 2024 comme suit :

Cadres d'emplois	Catégorie	Nombre actuel en équivalent Temps Plein	Nombre modifié en ETP
Rédacteur principal de 1 <sup>ère</sup> classe à temps complet	B	7	6
Rédacteur principal de 2 <sup>ème</sup> classe à temps complet	B	4	3
Adjoint administratif à temps complet	C	16	18
Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe à temps complet	C	13	10
Adjoint administratif à temps non complet (60 %)	C	0	0,6
Assistant Territorial d'enseignement artistique principal de 1 <sup>ère</sup> classe à temps non complet (7h15, soit 0,3625 %)	C	0	0,3625
Assistant Territorial d'enseignement artistique principal de 1 <sup>ère</sup> classe à temps non complet (7h00, soit 0,35 %)	B	0	1
Educateur territorial des Activités Physiques et Sportives à TC	B	6	8
Opérateur des APS à temps complet	C	0	1
Agent de maîtrise à temps complet	C	12	10
Adjoint technique à temps complet	C	52	50
Adjoint technique à temps non complet (60 %)	C	0	0,6
<b>TOTAL</b>		<b>110</b>	<b>107,5625</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise la modification du tableau des effectifs 2024.

#### Dossier 6.2 – Modification du régime indemnitaire des policiers municipaux

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver la modification du régime indemnitaire des policiers municipaux afin que le système de primes « régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel » (RIFSEEP) soit mis en place à l'instar des autres agents de la collectivité tel qu'il a été adopté par le Conseil Municipal du 20 juin 2024.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la mise en place de l'Indemnité spéciale de fonction et d'engagement pour les policiers municipaux de la Collectivité et autorise le Maire à signer tout document relatif à cette instauration.

#### Dossier 6.3 – Convention de mise à disposition d'un fonctionnaire pour le conservatoire de Musique

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver la convention entre la ville d'Issoudun et la ville d'Aubière pour la mise à disposition d'un fonctionnaire titulaire auprès du Conservatoire de Musique à compter du 14 septembre 2024, pour une durée de 9,5 mois, soit jusqu'au 30 juin 2025.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la convention de mise à disposition d'un fonctionnaire pour le conservatoire de Musique.

#### Dossier 6.4 – Avenants aux conventions de mise à disposition des services communaux d'Issoudun et de services communs auprès de la CCPI

Dans le cadre du schéma de mutualisation des services entre la Ville et la CCPI, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver :

- d'une part, l'avenant pour 2025 relatif à la mise à disposition partielle des services communaux de la Ville d'Issoudun auprès de la CCPI dans le cadre de ses compétences,
- d'autre part, un avenant n°9 à la convention relative aux services communs entre la Ville d'Issoudun et la CCPI.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les avenants précités.

### **Dossier 7 – Adoption d’une convention relative au versement de fonds de concours par le Syndicat Départemental d’Energies de l’Indre (SDEI) à la commune**

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d’approuver la convention relative au versement de fonds de concours estimé à 17 551,83 € par le Syndicat Départemental d’Energies de l’Indre concernant les investissements éligibles de la commune au titre de l’année 2024. Ce fond de concours aide à financer la réalisation d’équipements publics locaux en matière de distribution publique d’électricité, de développement de la production d’électricité par des énergies renouvelables (maîtrise de la consommation d’énergie et de réduction des émissions polluantes ou de gaz à effet de serre).

Après en avoir délibéré et à l’unanimité, le Conseil Municipal approuve la convention relative au versement de fonds de concours estimé à 17 551,83 € par le Syndicat Départemental d’Energies de l’Indre.

### **Dossier 8 – Rapport d’activité 2023 de la CCPI**

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de prendre acte du rapport d’activité 2023 de la CCPI.

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport.

### **Dossier 9 – Rapport d’activité 2023 de la SEMER**

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de prendre acte du rapport d’activité 2023 de la SEMER.

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport.

## **Environnement, Urbanisme, Habitat, Patrimoine, Travaux**

### **Dossier 10 – Opération Programmée d’amélioration de l’habitat (OPAH) – Opération façades et Aide de Solidarité Ecologique**

Monsieur le Maire explique que dans le cadre de l’OPAH-RU, la Ville d’Issoudun a engagé une opération façades sur son centre-ville pour une durée de cinq ans. Cinq dossiers ont été présentés.

Après avoir signé une convention, achevé leurs travaux, acquitté les factures et reçu l’attestation de conformité de SOLIHA Indre :

- Mme Mélanie PROUTEAU (façade 8 Boulevard Pierre Favreau) demande une subvention de 3 049 €,
- Mme Sylvie LABESSE (façade 12 rue Grande Narette) demande une subvention de 1 123 €,
- M. Bastien BONNEFOY et Mme Alysse FOURNIER (façade 2 place du marché aux légumes) demandent une subvention de 4 500 €,
- M. Bastien BONNEFOY et Mme Alysse FOURNIER (façade 3 rue foulerie) demandent une subvention de 4 500 €,
- La SCI LED’AIR représentée par M. Stéphane ROUZET (façade 2 rue Danielle Casanova) demande une subvention de 4 500 €.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d’autoriser le versement de ces subventions aux intéressés.

Après en avoir délibéré et à l’unanimité, le Conseil Municipal autorise le versement de ces subventions aux intéressés.

### **Dossier 11 - Aide communale en faveur de la lutte contre le frelon asiatique**

Monsieur le Maire explique que dans le cadre de son « plan ruches », la Ville d’Issoudun a décidé de participer financièrement à la destruction des nids de frelons asiatiques par des particuliers :

- M. BARRE Jack demeurant 6 rue de Porrentruy,
- Mme PERRAGIN Ginette demeurant 15 rue du Vernis,
- M. GUILLOTEAU Philippe demeurant 40 avenue de la Vallée,

- SCEA Rolland demeurant à « Le Petit Vorlay »,
- M. DU PEUTY Emmanuel demeurant 7 rue des 4 bâtons,
- Mme FABIOUX Anita demeurant 87 rue des Capucins,
- Mme BALLAIRE Marie-Claude demeurant 9 rue du Noyer,
- Mme TAVET Gweltazenn demeurant 21 rue d'Estiennes d'Orves,
- Mme MILLOUX Magali demeurant 4 rue du Maine.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'autoriser le versement de cette aide de 50 € aux bénéficiaires précités qui réunissent les conditions requises.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le versement de l'aide de 50 € aux bénéficiaires précités.

### **Dossier 12 – Enquête publique pour le zonage d'assainissement**

Monsieur le Maire demande au Conseil d'approuver le projet d'actualisation du zonage d'assainissement des eaux usées de la Commune d'Issoudun et de valider les documents relatifs au projet d'actualisation du zonage d'assainissement des eaux usées de la commune d'Issoudun. Il demande également au Conseil de l'autoriser à lancer l'enquête publique.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil :

- valide tous les documents relatifs au projet d'actualisation du zonage d'assainissement des eaux usées de la commune d'Issoudun,
- autorise Monsieur le Maire à soumettre à enquête publique le dossier du zonage d'assainissement des eaux usées ainsi élaboré en même temps que l'étude diagnostique et schéma directeur d'assainissement des eaux usées de la commune d'Issoudun.

### **Dossier 13 - Projet éolien VALECO « le champ blanc » - Désignation d'un représentant de la ville**

M. le Maire indique que suite à l'entrée de la Ville d'Issoudun au capital de la société PE DU CHAMP BLANC à hauteur de 7.5%, le Conseil Municipal aura à désigner un représentant au sein de ladite société.

Monsieur le Maire propose de désigner Mme Fanny RIES, adjointe au Maire en charge de l'énergie. Il demande s'il y a d'autres candidats. Il n'y en a pas.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal désigne Fanny RIES comme représentante de la Commune d'Issoudun au sein de la société PE DU CHAMP BLANC.

### **Dossier 14 - Lotissement « Vallée de Brely » - Vente d'un lot**

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'autoriser la vente du lot n°14 cadastré section BE n°596 situé au lotissement « La Vallée de Brely » d'une superficie de 541 m<sup>2</sup> à Monsieur RALLIS Vasileios et Madame FORMOZI-RALLIS Vasileia. Le prix de vente est de 21 190,97 euros H.T.

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit du dernier lot de ce lotissement et que cette vente va permettre d'enclencher la commercialisation du lotissement Varenne 2, route de Thizay.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise la vente du lot n°14 cadastré section BE n°596 situé au lotissement « La Vallée de Brely » d'une superficie de 541 m<sup>2</sup> à Monsieur RALLIS Vasileios et Madame FORMOZI-RALLIS Vasileia pour un montant de 21 190,97 € H.T.



Dossier 15 - Musée de l'Hospice Saint-Roch – dispositions diverses

Dossier 15.1. Acceptation d'un don d'un buste de l'écrivain Maurice LACHATRE

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'accepter le don de M. Bernard GAGNEPAIN d'un buste en plâtre de l'écrivain Maurice LACHÂTRE.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte le don de cette œuvre.



Dossier 15.2 Acceptation d'un don d'une collection de M. Patrick TORT

Monsieur le Maire demande au Conseil d'accepter le don fait par M. Patrick Tort, directeur de l'Institut Charles-Darwin International, d'une collection de papillons de Guyane française exposés dans 13 boîtes vitrées en bois précieux.

Cette collection viendra enrichir les réserves du Musée de l'Hospice Saint-Roch.



Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte le don de cette collection.

Dossier 15.3 Acceptation du don de la bibliothèque personnelle de François Barré

Monsieur le Maire demande au Conseil d'accepter le don de la bibliothèque personnelle de François Barré.

Cette collection viendra enrichir le centre de documentation du Musée de l'Hospice Saint-Roch.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte le don de cette bibliothèque.

-----

Monsieur le Maire remercie les conseillers municipaux et les services municipaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h05.

Le présent procès-verbal du Conseil Municipal de la Ville d'Issoudun du 17 octobre 2024, établi conformément aux dispositions de l'article L.2121-25 du Code général des Collectivités Territoriales est publié en Mairie le 21 octobre 2024.

La Secrétaire  
Marie-Pierre CLOUX

Le Maire  
André LAIGNEL





**ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Jeudi 17 octobre 2024 – 18 H 00**

Désignation d'un(e) secrétaire de séance

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 20 juin 2024

**Finances et Budget**

**Dossier 1** – Débat d'Orientations Budgétaires 2025

**Dossier 2** – Décision Modificative Budgétaire n°2 du budget principal 2024

**Dossier 3** – Décision Modificative Budgétaire n°1 du budget eau 2024

**Dossier 4** – Décision Modificative Budgétaire n°1 du budget assainissement 2024

**Dossier 5** – Attribution de subventions communales aux associations

**Dossier 6** – Ressources humaines – Dispositions diverses

**Dossier 7** – Adoption d'une convention relative au versement de fonds de concours par le Syndicat Départemental d'Energies de l'Indre (SDEI) à la commune

**Dossier 8** – Rapport d'activité 2023 de la CCPI

**Dossier 9** – Rapport d'activité 2023 de la SEMER

**Environnement, Urbanisme, Habitat, Patrimoine, Travaux**

**Dossier 10** – Opération Programmée d'amélioration de l'habitat et Renouvellement Urbain - Opération façades

**Dossier 11** – Aide communale en faveur de la lutte contre le frelon asiatique

**Dossier 12** – Enquête publique pour le zonage d'assainissement

**Dossier 13** – Projet éolien VALECO « le champ blanc » - Désignation d'un représentant de la ville

**Dossier 14** - Lotissement vallée de Brély – Vente d'un lot

**Services Publics à la Population (culture, sport, jeunesse, santé, solidarité, sécurité)**

**Dossier 15** - Musée de l'Hospice Saint-Roch – dispositions diverses

Information au Conseil Municipal des décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations

